

Construction de mosquée à Evreux : interview d'Emmanuel Camoin, co-auteur d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif

écrit par Christine Tasin | 3 mai 2013



Christine Tasin

Monsieur Camoin, pouvez-vous nous dire pour quelle(s) raison(s) vous vous êtes intéressé à la construction de la mosquée d'Evreux ?

Emmanuel Camoin : Nous avons une communauté musulmane importante à Evreux qui dispose de plusieurs lieux de culte. La construction d'un nouvel édifice religieux pose un certain nombre de questions, notamment celle des relations entre les communautés. Nous ne souhaitons pas reproduire les problèmes du moyen orient dans notre ville. Nous ne souhaitons pas non plus financer de lieu de culte par l'argent public, c'est la porte ouverte à de nombreuses dérives.

Christine Tasin : Vous avez déposé un recours en annulation au Tribunal Administratif de Rouen, portant notamment sur

l'attribution d'un terrain moyennant un bail emphytéotique. Il s'agit d'une pratique courante. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous la contestez ?

Emmanuel Camoin : C'est une pratique courante afin d'obtenir des subventions déguisées en violation de la loi de 1905 et de l'article 1 de la constitution de 1958. Nous avons relevé 8 points de non-conformité par rapport au droit et nous avons donné en appui des points de jurisprudence qui concernent aussi d'autres religions que l'Islam. Nous n'attaquons pas ici une religion mais un principe de laïcité. Nous suspectons aussi le Maire d'Evreux de faire la part belle à une association non représentative qui est un de ses relais électoraux.

Christine Tasin : En quoi, selon vous, la mosquée qui doit se construire porterait-elle atteinte à l'intérêt de la ville et de ses habitants ?

Emmanuel Camoin : La construction d'une mosquée ne porte pas atteinte à l'intérêt de la ville et des habitants. Nous contestons la subvention déguisée de la ville et le rôle fédérateur mis en avant car il n'y a pas d'unanimité de l'ensemble des musulmans sur le projet. Ceux qui ne sont pas musulmans n'ont pas à financer cette mosquée. Libre à l'association qui porte le projet d'acheter un terrain et de construire un bâtiment sans aide des collectivités.

Christine Tasin : Vous serez tête de liste FN aux prochaines municipales sur Evreux. Votre démarche est-elle celle d'un habitant lambda soucieux de sa ville ou bien s'inscrit-elle dans le projet politique global que vous défendrez au cours de la campagne municipale ?

Emmanuel Camoin : Le conseil municipal défend les intérêts de la collectivité et respecte le droit Français. C'est déjà en soi une démarche politique suffisante que chaque élu doit

respecter.

Christine Tasin : Si vous deviez donner un conseil à ceux qui, comme vous, partout en France, s'opposent à la construction de mosquées, quel serait-il ?

Emmanuel Camoin : Je ne peux pas donner de conseil car chaque cas est différent. Lisez les projets, étudiez la loi et exigez devant les tribunaux que celle-ci soit respectée. La laïcité républicaine est ici notre démarche.